

# ACTION URGENTE

## UNE MILITANTE ARRETEE ET INCULPEE A TORT

**Salomé T. Abalodo, agricultrice et dirigeante associative, a été inculpée de « rébellion » et de « participation à une manifestation non autorisée ». Elle a été arrêtée dans le canton de Pagouda (région de la Kara, dans le nord du Togo) le 13 avril, après avoir pris des photos de manifestants blessés et demandé aux autorités locales d'empêcher les forces de sécurité de recourir à une force excessive contre les manifestants pacifiques. Elle est détenue dans une prison à Kara.**

**Salomé T. Abalodo**, agricultrice, dirigeante associative et mère de deux enfants, a été accusée de « rébellion » et de « participation à une manifestation non autorisée » le 13 avril. Elle a été arrêtée par des gendarmes dans le district de Pagouda le même jour, à la suite d'un entretien avec représentant de la préfecture. Salomé T. Abalodo s'est rendue à la préfecture, où elle a rencontré l'assistant du préfet, pour demander que les forces de sécurité cessent de recourir à une force excessive contre les manifestants. Au cours de cet entretien, elle a montré à l'assistant du préfet des photos et des vidéos, prises avec son téléphone à l'hôpital, montrant des personnes blessées par les forces de sécurité qui ont usé d'une force excessive contre un groupe de manifestants. Quand les gendarmes l'ont arrêtée, ils lui ont pris son téléphone.

Salomé T. Abalodo a d'abord été détenue à la Brigade de Pagouda, où les gendarmes lui ont pris sa bible et son rosaire, et lui ont interdit de prier. On lui a fait signer un procès-verbal sans qu'elle ait pu le lire, alors qu'elle avait demandé plusieurs fois à pouvoir le lire avant de le signer. Elle est actuellement détenue dans une prison à Kara. Elle affirme n'avoir pas participé à la manifestation.

Le jour où Salomé T. Abalodo a été arrêtée, des communautés du canton de Pagouda manifestaient pacifiquement pour demander aux autorités locales de publier les résultats de l'élection du chef traditionnel tenue en 2015. Les autorités avaient fait savoir la veille à la population qu'elle n'était pas autorisée à manifester. Les forces de sécurité ont utilisé du gaz lacrymogène et tiré des balles en caoutchouc pour disperser les manifestants. Au moins six manifestants ont été blessés par des balles en caoutchouc, et six autres ont été arrêtés. Les six manifestants arrêtés sont eux aussi détenus dans une prison à Kara et inculpés de « rébellion » et de « participation à une manifestation non autorisée ».

### DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en français ou dans votre propre langue :

- demandez aux autorités à libérer immédiatement et sans condition Salomé T. Abalodo, qui est détenue uniquement pour avoir exercé son droit à la liberté d'expression ;
- demandez-leur de veiller à ce que les six autres personnes incarcérées soient libérées si elles sont détenues uniquement pour avoir exercé leur droit de réunion pacifique ;
- demandez-leur aussi d'enquêter sur les informations signalant un recours excessif à la force et de déferer à la justice les responsables présumés dans le cadre d'une procédure conforme aux normes internationales relatives à l'équité des procès.

### ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 21 JUIN 2017 À :

Président de la République  
Faure Essozimna Gnassingbé  
Boulevard du Mono,  
Lomé, Togo  
Courriel : dircomprtogo@gmail.com  
Twitter : @FEGnassingbe  
**Formule d'appel : Monsieur le**  
**Président de la République,**

Ministre de la Justice  
Pius Kokouvi Agbetomey  
Ministère de la Justice  
3 rue de l'OCAM,  
BP 121, Lomé, Togo  
Courriel : minjusticetogo@yahoo.fr  
Twitter : @MinJusticeTG  
**Formule d'appel : Monsieur le**  
**Ministre,**

**Copies à :**  
Ministre des Affaires étrangères  
Robert Dussey  
Ministère des Affaires étrangères  
BP 900, Lomé, Togo  
Courriel : maeirtgce@hotmail.fr  
Twitter : @rdussey

**Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques du Togo dans votre pays. Insérez les adresses ci-dessous :**

Name, Address 1, Address 2, Address 3, Fax number Email address Salutation .

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci.

**AMNESTY**  
**INTERNATIONAL**



# ACTION URGENTE

## UNE MILITANTE ARRETEE ET INCULPEE A TORT

### COMPLÉMENT D'INFORMATION

Les forces de sécurité continuent de recourir à une force excessive contre les manifestants. Les arrestations et détentions arbitraires, la torture et les autres formes de mauvais traitements, ainsi que l'impunité en cas de violations des droits humains, ont toujours cours au Togo.

Amnesty International fait régulièrement part aux autorités togolaises de ses préoccupations portant sur le fait que les forces de l'ordre utilisent une force excessive contre les manifestants pacifiques et recourent à la torture et à d'autres mauvais traitements contre les personnes arrêtées ou détenues.

Le Togo a été soumis à l'Examen périodique universel (EPU) en octobre 2016. À cette occasion, les États membres des Nations unies ont exprimé leur préoccupation concernant, entre autres, l'impunité et les restrictions pesant sur la liberté d'expression et la liberté de réunion pacifique.

En mars, des centaines de personnes sont descendues dans la rue à Lomé pour protester contre la hausse des prix du carburant. Un manifestant a été abattu et plusieurs autres blessés.

Le 4 avril, Kombate Garimbité, membre du parti d'opposition Alliance des démocrates pour le développement intégral (ADDI), a été arrêté après avoir participé à une réunion avec les parents d'élèves dans la localité de Yembour. Pendant cette réunion, les autorités locales ont demandé aux parents de payer la somme de 1600 francs CFA (environ 2,50 euros) par famille pour réparer les dommages causés par plusieurs étudiants lors des manifestations de mars 2016. Les étudiants demandaient aux enseignants de mettre fin à leur grève, afin de pouvoir reprendre les cours. Kombate Garimbité a rejeté cette demande. Il a été arrêté et accusé de « troubles aggravés à l'ordre public » pour avoir incité les étudiants à manifester. Il est détenu à la prison de Dapaong, dans le nord du pays. Il nie avoir participé à l'organisation de ces mouvements de protestation et a déclaré qu'au moment des manifestations il se trouvait à Lomé, à 630 kilomètres de Yembour.

Nom : Salomé T. Abalodo

Femme

AU 104/17, AFR 57/6193/2017 10 mai 2017